

A faire, à voir ... **BALADES** Dogfriendly

Cliquez sur les noms des balades pour plus d'infos



L'ETANG DE LA GLAISIERE

DISTANCE : 0.9 KM

Sentier aménagé : Une boucle de promenade de 1,2 à 2,1 km permet de faire le tour complet de l'étang.

Accessibilité PMR



LA FORET D'ECAULT

DISTANCE : 8 KM

Parking Forêt Domaniale (D119) : Situé sur la route de Condette à Saint-Étienne-au-Mont. C'est l'accès le plus central pour s'enfoncer directement sous les arbres.



FORET DE CONDETTE

DISTANCE : 1,3 KM

Les chiens (en laisse) sont strictement interdits dans la Réserve Naturelle du Marais pour protéger la faune locale, mais ils sont autorisés en forêt domaniale s'ils sont tenus en laisse.

LES JARDINS DU CHÂTEAU D'HARDELOT

DISTANCE : 7.8 KM

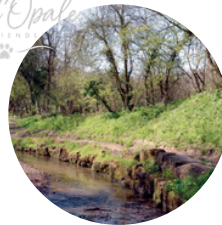
Les chiens sont autorisés dans les jardins du château à condition d'être obligatoirement tenus en laisse. Attention, au sentier du Lac des Miroirs (la réserve naturelle), ils y sont strictement interdits



PARC DU MONT PELE

DISTANCE : 15.8 KM

Les chiens sont bienvenus sur les sentiers mais doivent être tenus en laisse en raison de la présence constante des troupeaux d'éco-pâturage.



LE SENTIER DE LA CLUSE

DISTANCE : 18.9 KM

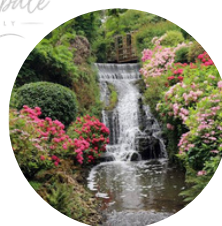
Sentier de 5,9 kilomètres situé dans l'arrière-pays boulonnais, sur les communes de Saint-Martin-Boulogne et de Wimille (Pas-de-Calais). Bottes recommandés en automne/hiver



LE PARC DE LA HOULOUVE

DISTANCE : 21.8 KM

Balade avec chien dans le parc obligatoirement tenu en laisse sur l'ensemble du site.



LA VALLEE DU DENACRE

DISTANCE : 22.5 KM

La boucle courte « Vallée et Château du Denacre » (5,8 km - ~1h50). Des chaussures de marche étanches sont indispensables. Chiens bienvenus s'ils sont tenus en laisse.